

Le plan de soins infirmiers



ANBLPN

Association of New Brunswick Licensed
Practical Nurses

AIAANB

L'Association des Infirmières Auxiliaires
Autorisés du Nouveau-Brunswick

mars 2021

Mission

L'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick (AIAANB) est l'organisme de réglementation des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) du Nouveau-Brunswick. Notre mandat est la protection du public en encourageant la prestation de soins infirmiers sûrs, compétents, conformes à la déontologie et empreints de compassion. L'AIAANB établit, surveille et fait respecter les normes régissant l'enseignement des soins infirmiers auxiliaires, l'immatriculation et la conduite professionnelle. L'AIAANB établit des *Normes de pratique* et un *Code de déontologie*, élabore et met en application un programme de formation professionnelle continue. De plus, l'AIAANB publie des documents appuyant la pratique des IAA au Nouveau-Brunswick.

Tous droits réservés – Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick 2021. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou transmise sous aucune forme ni par aucun moyen, électronique, mécanique, par photocopie, par enregistrement ou par système de stockage et de récupération d'information sans permission écrite obtenue au préalable de l'éditeur.

Qu'est-ce qu'un plan de soins infirmiers?

Le plan de soins infirmiers (PSI) joue un rôle important dans l'offre de soins de qualité au patient, car il aide à déterminer le traitement du client, assure la constance des soins et permet à l'équipe de soins infirmiers d'individualiser les soins en fonction des besoins du client (Neeley, 2019). Les expressions *planification des soins* et *plan de soins* sont souvent utilisées l'une pour l'autre, et la formation de ce plan est depuis longtemps un élément des soins infirmiers.

Dans le passé, les soins infirmiers ont souvent été dispensés selon des habitudes qui étaient fonctionnelles, et les clients étaient traités comme des noms sur une liste selon les interventions nécessaires, plutôt que comme des personnes ayant des besoins de soins uniques (Ballantyne, 2016). À mesure que les plans étaient élaborés, ils devenaient des plans individualisés et globaux utilisés pour guider les soins infirmiers, et ils étaient formulés en collaboration avec le client. Les clients devraient être inclus dans le plan de soins, de manière à être participants des interventions au lieu de simplement subir les interventions (AIINB, 2020).

Les PSI sont conçus pour correspondre aux besoins de soins prioritaires du client lors de son admission et pendant toute la durée de ses soins (NSCN, 2019). Ils évoluent avec le temps à mesure que les besoins du client changent, et ils sont utilisés afin d'indiquer les interventions nécessaires pour répondre aux besoins du client ainsi que pour formuler les résultats de santé attendus ou optimaux.

Le plan de soins aide aussi à déterminer le degré de prévisibilité et de complexité du client d'après l'évaluation des soins de santé. Il faut tenir compte du degré de prévisibilité et de complexité du client pour déterminer quel fournisseur de soins infirmiers peut le mieux satisfaire aux besoins du client (AIAANB et AIINB, 2020). Toutes les professionnelles des soins infirmiers jouent un rôle dans l'évaluation initiale et finale des besoins de soins de santé du client et de sa réaction aux traitements.

Rôles infirmiers dans la planification des soins

Pour comprendre pleinement le rôle des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) dans la planification des soins, nous devons d'abord comprendre les différences entre la pratique des IAA et celle des infirmières et infirmiers immatriculés (i.i.) et leur rapport avec la législation. Les IAA et les i.i. sont des professionnelles autonomes qui prennent des décisions indépendantes au sujet des soins et ont en conséquence l'obligation de rendre compte de leurs actions et de leurs omissions. Les i.i., à cause de leurs connaissances plus vastes et plus approfondies, pratiquent avec un plus grand degré d'autonomie professionnelle. Les IAA exercent leur autonomie professionnelle en collaboration avec d'autres fournisseurs de soins de santé, conformément à la *Loi sur les IAA* (2014). Toutefois, on s'attend toujours à ce que les IAA et les i.i. travaillent en collaboration dans l'équipe de soins de santé.

Les Normes de pratique de l'AIAANB prescrivent que les IAA :

2.5 : Collaborent à l'élaboration, à l'examen et à la révision du plan de soins pour répondre aux besoins et aux préférences du client et pour établir des objectifs centrés sur le client.

2.6 : Élaborent ou modifient le plan de soins d'après les concepts de la compétence individuelle de l'IAA, les soutiens du milieu de pratique et les besoins du client.

CCRSIA, 2020

Les Normes de pratique de l'AIINB prescrivent que les i.i. :

- 2.2 : établissent le plan de soins infirmiers initial en se fondant sur les résultats d'une évaluation complète;
- 2.3 : surveillent l'efficacité du plan de soins et révisent le plan au besoin en collaboration avec le client et l'équipe de soins de santé (AIINB, 2019).

D'après la législation et les normes respectives, l'AIAANB interprète cela au sens où les IAA *participent au plan de soins initial en collaboration avec l'équipe de soins de santé*. De plus, les IAA peuvent mettre par écrit les conclusions de leur évaluation pour élaborer ou modifier le plan de soins dans les limites de leur compétence individuelle. On s'attend à ce que les IAA communiquent leurs conclusions à l'i.i. et continuent de collaborer au PSI avec l'équipe de soins de santé. Les IAA et les i.i. doivent mettre en commun leurs bases de connaissances et leurs points de vue respectifs au sujet du client et travailler ensemble au plan de soins pendant toute la durée des soins du client.

Élaboration du plan de soins infirmiers

On utilise les PSI pour fournir des soins holistiques et fondés sur des données probantes, pour tenir un dossier des soins et des interventions pratiqués et pour mesurer les résultats produits par les soins et les interventions qui ont été pratiqués (Ballantyne, 2016). L'élaboration du PSI initial inclut :

- l'élaboration de plans pour faire face à des problèmes inattendus, nouveaux ou aggravés;
- le repérage et la coordination des ressources de soins initiales, des recommandations ou des soins pour soutenir les clients dans l'atteinte de leurs objectifs de soins;
- la personnalisation des interventions infirmières pour gérer les problèmes complexes ou à risque élevé;
- L'évaluation de l'efficacité globale du PSI (NSCN, 2019).

Bien que les IAA participent à tous les aspects de l'élaboration du plan de soins, elles doivent aussi le faire en collaboration avec les i.i. Les i.i. peuvent élaborer indépendamment des plans de soins initiaux dans tous les milieux de pratique, alors que les IAA peuvent élaborer le plan de soins initial *en collaboration* avec les i.i. ou peuvent élaborer une ébauche de plan de soins qui est ensuite validée par les i.i. au cours du processus de collaboration. Les IAA doivent communiquer l'ébauche de plan de soins

aux i.i., et le plan sera validé par les i.i. et les IAA quand les deux professionnelles des soins infirmiers seront convaincues que le PSI répond aux besoins de soins du client (NSCN, 2019).

Le niveau d'autonomie d'une IAA varie en fonction des besoins du client (degré de prévisibilité et de complexité), de la compétence de la professionnelle des soins infirmiers et du milieu de pratique. Plus les besoins du client sont complexes et plus le milieu de pratique est dynamique, plus le besoin est grand pour les IAA de collaborer avec les i.i. (AIAANB et AIINB, 2020). Étant donné l'état changeant du système de soins de santé, il peut y avoir des milieux de pratique où une i.i. n'est pas accessible ou ne fait pas partie de l'équipe de soins de santé. Dans de tels cas, l'IAA peut collaborer avec le fournisseur de soins de santé le plus approprié pour contribuer au plan de santé et l'élaborer (NSCN, 2020).

Évaluations des clients

La formulation d'une évaluation est la première étape du processus infirmier. Les évaluations des clients constituent le fondement du PSI en vue de son élaboration, et les résultats de l'évaluation offrent un barème permettant d'évaluer l'efficacité des soins ou des interventions offerts au client. Les PSI ne peuvent pas être élaborés ni évalués sans qu'une évaluation initiale du client soit effectuée.

Les IAA et les i.i. peuvent recueillir les données du client dans l'évaluation et inscrire ces données dans le PSI. Les IAA et les i.i. ont l'obligation de communiquer et de collaborer au sujet des données du client qu'elles ont recueillies pendant tout le processus d'évaluation.

En vertu des *Normes de pratique* des IAA, les IAA sont autorisées à faire l'évaluation de tout client dans tout milieu de pratique. Toutefois, quand les conclusions de l'évaluation sont inattendues ou changent rapidement, l'IAA a l'obligation professionnelle de collaborer avec l'i.i. L'i.i. a un domaine de pratique plus vaste en raison de ses connaissances plus vastes et plus approfondies, et elle doit donc être consultée afin de pouvoir rapidement analyser, interpréter et agir indépendamment à la suite de conclusions d'évaluation qui sont inattendues ou changent rapidement.

Les *Normes de pratique* de l'AIAANB prescrivent que les IAA :

2.8 : Appliquent la démarche infirmière (évaluation, diagnostic, plan, exécution et évaluation finale) pour reconnaître les répercussions des interventions qui modifient les résultats pour le client.

2.10 : Évaluent le client et collaborent avec les personnes appropriées quand l'état du client a changé, est nouveau ou n'est pas comme prévu.

CCRSIA, 2020

Application du plan de soins infirmiers

Les IAA peuvent appliquer un plan de soins modifié, formulé récemment, en collaboration avec les i.i. Elles peuvent appliquer de façon autonome un plan de soins établi et courant, pourvu que le client

obtienne les résultats prévus. Les IAA utilisent des plans de soins établis pour éclairer leurs décisions cliniques, et on s'attend à ce qu'elles :

- effectuent les évaluations courantes du client;
- évaluent les réactions du client aux interventions;
- interprètent les constatations en comparant les données d'évaluation initiale et finale aux données de référence;
- rajustent le plan de soins en fonction de leurs interprétations.

Les IAA peuvent réviser ou modifier de façon autonome le PSI pourvu que ces changements soient dus à l'atteinte des objectifs visés pour le client à mesure qu'il progresse dans le plan de soins. Les IAA doivent communiquer aux i.i. les révisions ou les modifications qu'elles apportent au plan de soins (NSCN, 2019).

Évaluation du plan de soins infirmiers

Les plans de soins sont évalués en vue de déterminer si les clients ont atteint leurs objectifs. L'évaluation est fondée sur une comparaison des données d'évaluation du client avec les résultats attendus du plan de soins.

Les IAA peuvent évaluer de façon autonome la réaction du client aux interventions et aux soins infirmiers. Si les réactions sont prévues, l'IAA peut appliquer indépendamment le plan de soins. Toutefois, si les réactions sont inattendues, les IAA ont l'obligation de collaborer avec les i.i. en fonction de ces constatations pour modifier le plan de soins.

Conclusion

Les plans de soins infirmiers sont un outil précieux et nécessaire pour assurer que les clients reçoivent des soins sécuritaires, compétents, conformes à la déontologie et empreints de compassion. Quand nous évaluons et planifions les résultats du client, cela donne des résultats positifs tels qu'une communication accrue dans l'équipe de soins de santé et le meilleur choix du fournisseur de soins pour assurer que le client atteint ses objectifs, et cela donne aussi à l'équipe de soins de santé la capacité de déterminer le succès des interventions qui ont été effectuées (NANB, 2019).

Des résultats positifs pour le patient sont plus probables quand toute l'équipe de soins infirmiers y participe et quand elle comprend les objectifs du client et la nature du plan visant à atteindre ces objectifs. Chaque patient est différent, et donc, une démarche standardisée ne fonctionne pas (Neeley, 2019). Les plans de soins personnalisés, élaborés avec le client, renforce l'autonomie du client en lui permettant de se sentir en contrôle et de contribuer à satisfaire ses besoins de soins de santé.

Le plan de soins infirmiers est une fonction essentielle des soins infirmiers. Il est impératif que les IAA comprennent le rôle qu'elles jouent dans les plans de soins de santé et l'importance de la collaboration avec les i.i. selon les besoins du client et le milieu de pratique où elles travaillent.

Références

Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick (2020). *Directives sur la collaboration intraprofessionnelle en soins infirmiers : Collaboration entre les IAA et les II*. https://www.anblpn.ca/resources/working_together.pdf

Ballantyne, H. (2016). « Developing Nursing Care Plans ». *Nursing Standard* 30 (26), p. 51-57.

Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (2020). *Normes de pratique des IAA*. https://français.anblpn.ca/resources/STANDARDS_OF_PRACTICE.pdf

Neeley, Carolyn Kay (2019). *Purpose of Nursing Care Plans*. <https://careertrend.com/about-5510672-purpose-nursing-care-plans.html>

Nova Scotia College of Nursing (2019). *Nursing Care Plans : Guidelines for Nurses*. https://cdn1.nscn.ca/sites/default/files/documents/resources/NursingCarePlan_0.pdf

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (2020). *La planification des soins : un élément essentiel de la pratique des II*. <http://www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB-Article-CarePlanningEssentialElement-Jan20-F.pdf>

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (2019). *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*. <http://www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB2019-RNPracticeStandards-F-web.pdf>